



**Avenant au règlement
du Palmarès Régional de l'Habitat 2017
concernant les délais de l'appel à candidatures**

08/08/2017

Les délais du point 6. du règlement (page 6) qui concernent la transmission des différents éléments composant la candidature (détaillés au point 5.) sont ajustés de la façon suivante :

* le dossier de candidature, les photos de l'opération, le plan de situation et le plan masse doivent être remis **avant le 1^{er} septembre 2017**

* la lettre de soutien d'un élu local et le témoignage des habitants peuvent être remis **jusqu'au 15 septembre 2017** pour compléter la candidature.

Les modalités de transmission (par voie numérique à l'adresse numérique indiquée : palmares2017.PACA@developpement-durable.gouv.fr) sont inchangées.